



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA

PRÉPARATION DU

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

La présente convention intervient :

entre

La région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris

sise 4 avenue Busteau, 94700 Maisons-Alfort

Représentée par Monsieur le général de corps d'armée Jean-Marc LOUBÈS

et

L'académie de Paris, représentée par Monsieur Gilles Pécout, Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie, chancelier des universités

L'académie de Créteil, représentée par Monsieur Daniel Auverlot, Recteur de l'académie, chancelier des universités

L'académie de Versailles, représentée par Monsieur Daniel Filâtre, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Vu l'arrêté du 19 mars 2014, publié au journal officiel de la République le 2 avril 2014, portant création de la spécialité « métiers de la sécurité » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle des jeunes sous statut scolaire pour laquelle la formation s'articule entre le ministère de l'Éducation nationale et des intervenants professionnels extérieurs et s'inscrit dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel « Métiers de la Sécurité ».

Le/la titulaire du Baccalauréat professionnel de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité. L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité. Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure et de la Défense.

Les « Métiers de la sécurité » se déclinent autour d'un triptyque regroupant : la sécurité publique, la sécurité civile, la sécurité privée.

Article 2 : Organisation du partenariat

2.1 – Contribution à la formation

- Eu égard aux contraintes et priorités opérationnelles, la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris s'engage chaque année envers les établissements professionnels des académies de Versailles, Créteil et Paris à assurer, en fonction des spécificités propres à la structure d'accueil :

DISPOSITIF 1 : au profit des élèves des classes de première (annexe 1)

DISPOSITIF 2 : au profit les élèves des classes de terminale (annexe 2)

DISPOSITIF 3 : au profit de l'ensemble des élèves de la filière (annexe 3)

Les rectorats, qui conservent leur responsabilité pédagogique et la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense de sécurité de Paris s'engagent à assurer les coordinations nécessaires.

Un tableau de répartition des lycées professionnels par groupement de gendarmerie permet d'identifier l'interlocuteur ad hoc. (annexe 4)

Une réunion annuelle, qui se déroulera au mois de juin, permettra à l'ensemble des acteurs de programmer les différentes interventions pour l'année scolaire suivante. Cette réunion sera à l'initiative des établissements qui contacteront le groupement de gendarmerie compétent précisé dans l'annexe 4.

Des conventions d'application devront être établies par chaque établissement concerné (lieu de formation/lycée) définissant les modalités de mise en œuvre des dispositifs cités au 2.1 lorsqu'est impliquée la sortie des élèves hors de l'établissement scolaire.

- Par ailleurs, la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris, s'engage, eu égard aux contraintes et priorités opérationnelles, à mettre à disposition des établissements partenaires en faisant la demande, des professionnels qualifiés afin de contribuer à l'évaluation certificative des élèves lors des épreuves professionnelles qui se déroulent en contrôle en cours de formation ainsi que lors des jurys d'examen.

2.2 – Sensibilisation et de découverte des métiers de la gendarmerie

- Afin de mieux faire connaître ses métiers aux élèves de collège, la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris s'engage, eu égard aux contraintes et priorités opérationnelles, à contribuer aux diverses opérations menées par les établissements partenaires qui en feront la demande. Ces actions peuvent par exemple prendre la forme de journées portes ouvertes, d'entretiens de sensibilisation des jeunes (PASSPro).

Article 3 : Aspects logistiques

Les prestations organisées par la gendarmerie le sont à titre gracieux.

Cependant les frais occasionnés pour le transport et les repas des élèves restent à la charge des établissements scolaires.

Article 4 : Gestion des incidents

Les lycéens du baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » restent sous la responsabilité pleine et entière de leur établissement d'appartenance pendant toute la durée des activités. Ils devront notamment bénéficier d'une assurance personnelle de responsabilité civile couvrant les activités scolaires et extrascolaires.

Tout incident survenu au cours des activités en milieu gendarmerie, doit être porté à la connaissance du chef de l'établissement.

Article 5 : Gestion des litiges

En cas de litiges concernant l'application ou l'interprétation des termes de la convention, les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un règlement à l'amiable.

Article 6 : Durée et modalités de résiliation

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature. Elle s'applique sur la durée d'une année scolaire, soit du 1er septembre au 31 août. Elle est reconductible par avenant.

La convention pourra faire l'objet d'un examen complémentaire sur demande, de l'une ou l'autre des parties, en cas de changement significatif des référentiels de formation ou de contraintes liées aux structures d'accueil. Un avenant devra alors être établi.

En cas d'inobservation des clauses de la présente convention, une résiliation pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties. Pour être prise en compte, pour l'année scolaire suivante, la demande de résiliation devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 mai de l'année scolaire en cours.

Article 7 : Suivi et évaluation

Un comité de pilotage, composé d'un représentant de chacune des parties, se réunira au moins une fois par an afin de procéder au bilan de la mise en œuvre des termes de la convention. Il adressera ce bilan en fin d'année scolaire à chacune des parties.

Les Recteurs et l'autorité représentant la région de gendarmerie d'Île-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris désigneront les membres de ce comité de pilotage.

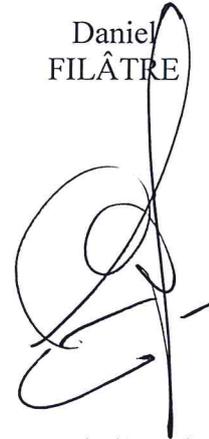
Fait en 4 exemplaires originaux, à MAISONS-ALFORT, le 5 octobre 2018

Jean-Marc
LOUBÈS

Daniel
AUVERLOT

Gilles
PECOUT

Daniel
FILÂTRE

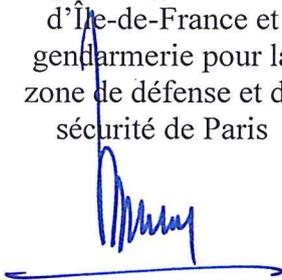


Général de corps
d'armée
Région de gendarmerie
d'Île-de-France et
gendarmerie pour la
zone de défense et de
sécurité de Paris

Recteur de l'académie
de Créteil
Chancelier des
Universités

Recteur de la région
académique Ile-de-
France, recteur de
l'académie de Paris
Chancelier des
universités

Recteur de l'académie
de Versailles
Chancelier des
universités



ANNEXE N°1 : DISPOSITIF 1 - DÉCOUVERTE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves des classes de première des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles dont la liste est précisée ci-dessous :

Académie de Versailles :

- Louis Blériot à Trappes
- Jules Vernes à Sartrouville
- Nadar à Draveil
- Belmondo à Arpajon
- Langevin à Nanterre
- Saint Nicolas à Issy les Moulineaux
- Baudelaire à Fosses
- Du Vexin à Chars

Académies de Paris

- Labouré Paris 14^{ème}
- Gautier Paris 12^{ème}

Académie de Créteil

- Joliot Curie à Dammarie les lys
- Baudelaire à Meaux
- Arago à Villeneuve saint Georges
- Keller à Cachan
- Jeanne La Lorraine à le Raincy
- Eugène Delacroix à Drancy

✓ **Thème de la prestation :**

Présentation de la gendarmerie nationale, de ses différents types d'unité et ses principales missions ;

- histoire de la gendarmerie à travers les siècles (des origines de la gendarmerie à la loi du 3 août 2009)
- le maillage de la gendarmerie
- les régions, les groupements et les unités élémentaires
- missions judiciaires, administratives et militaires
- les principes d'action de la gendarmerie (prévention, protection, secours, répression)

Présentation des missions des brigades territoriales (BT et BTA) ;

- la circonscription
- les différentes formes d'unité
- les missions (sécurité publique, sécurité routière, contact avec la population, renseignement)
- capacité opérationnelle (accueil, réponse et intervention)
- les fichiers – l'intranet – le mémorial
- techniques de communication – les messageries – la tablette et le smartphone Néogend
- les progiciels (Pulsar,..)

Présentation du PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie ;

- les missions spécifiques du PSIG

Les spécificités du métier de gendarme ;

- les formations spécialisées (gendarmerie de l'air, gendarmerie maritime gendarmerie des transports aériens,...)

Ouverture sur le GM, GR ou GD ou spécificité et opportunités du moment. ½ journée laissée à l'initiative de l'équipe d'encadrement de la gendarmerie en lien avec le référent pédagogique de l'établissement scolaire.

- l'organisation de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine
- les escadrons de gendarmerie mobile
- les missions de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine

✓ **Modalités :**

Visites des différentes unités d'un groupement de gendarmerie départementale et/ou d'un groupement de gendarmerie mobile et/ou de la garde républicaine.

Les demi-journées seront préalablement définies entre l'établissement et le groupement d'intervention, ce qui permettra d'affiner les prestations en fonction de la demande des établissements et de l'évolution de l'actualité.

✓ **Durée de la prestation :**

5 ½ journées placées de manière continue ou non selon les disponibilités des structures d'accueil en lien avec les progressions pédagogiques des enseignants.

✓ **Lieu de la prestation :**

La prestation est réalisée au sein des unités des groupements de la région de gendarmerie d'Île-de-France ou de la garde républicaine à Paris.

Groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne à Melun (77)

3 rue André Malraux
77000 MELUN

Groupement de gendarmerie départementale des Yvelines à Versailles (78)

12 rue Benjamin Franklin
78000 VERSAILLES

Groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne à Evry (91)

11 rue Jean Malézieux
91000 EVRY

Groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise à Pontoise (95)

Caserne Lange
5 boulevard de l'Hautil
95000 PONTOISE

Groupement Blindé de la gendarmerie nationale (GBGM) à Satory

Quartier Moncey
Boulevard du Maréchal Soult
Versailles Satory
78000 VERSAILLES

Groupement de gendarmerie mobile II/1 à Maisons-Alfort

Quartier Mohier

4 avenue Busteau

94700 MAISONS-ALFORT

Garde Républicaine à Paris (75)

Quartier des Célestins

18 boulevard Henri IV

75004 PARIS

✓ **Objectifs pédagogiques :**

Permettre aux élèves des classes de première de découvrir les différents types d'unités et les principales missions de la gendarmerie nationale.

Déroulé	Programme de la journée	Moyens pédagogiques mis à disposition par le centre de gendarmerie	Interventions (en fonction des disponibilités opérationnelles)	Lien avec les fonctions du référentiel du baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité
1 ^{ère} 1/2 journée	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact - Organisation de la gendarmerie - Le milieu militaire 	Film	Témoignages	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés
2 ^{ème} journée	<ul style="list-style-type: none"> - La brigade BT BTA - Police administrative et police judiciaire 	Visite BTA	Commandant d'unité	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés
3 ^{ème} journée	<ul style="list-style-type: none"> - Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) - L'intervention professionnelle 	Visite PSIG	MIP	Fonction 4 b : la protection des personnes
4 ^{ème} journée	<ul style="list-style-type: none"> - Les technicités en gendarmerie 	Film	Gradé de GD Cynotechnicien Motocycliste	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés
5 ^{ème} journée	<ul style="list-style-type: none"> - Laissez à l'initiative du référent BAC PRO - Ouverture sur le GM, GR ou GD ou référent spécificité ou opportunité du moment. 	En fonction de la demande du référent	Oui	L'ensemble des compétences

La présente annexe mentionne les grandes fonctions liées au référentiel. Les activités des PFMP sont laissées à la libre discussion de la structure d'accueil et de l'équipe pédagogique.

ANNEXE N°2 : DISPOSITIF 2 - LE CŒUR DE MÉTIER DE GENDARME

✓ Bénéficiaires de la prestation :

Élèves des classes de terminale des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles.

Académie de Versailles :

- Louis Blériot à Trappes
- Jules Vernes à Sartrouville
- Nadar à Draveil
- Belmondo à Arpajon
- Langevin à Nanterre
- Saint Nicolas à Issy les Moulineaux
- Baudelaire à Fosses
- Du Vexin à Chars

Académies de Paris :

- Labouré Paris 14^{ème}
- Gautier Paris 12^{ème}

Académie de Créteil :

- Joliot Curie à Dammarie les lys
- Baudelaire à Meaux
- Arago à Villeneuve saint Georges
- Keller à Cachan
- Jeanne La Lorraine à le Raincy
- Eugène Delacroix à Drancy

✓ Thème de la prestation :

La déontologie du gendarme ;

- Le serment et la charte du gendarme
- le devoir d'agir ou de réagir du gendarme
- le respect de la personne humaine
- le secret professionnel
- l'ordre illégal
- le service public – la disponibilité
-

L'état militaire ;

- les grades et appellation dans les armées
- le salut – la présentation
- la militarité et la gendarmerie
-

Les différentes phases d'une enquête ;

- L'alerte et le transport sur les lieux
- le gel des lieux – la scène de crime
- la garde à vue
- la perquisition
- le rapport d'infraction

L'intervention professionnelle en gendarmerie ;

- les fondamentaux de la progression tactique
- la maîtrise d'un adversaire avec arme et sans arme
- le menottage et la fouille

Les fondements de la sécurité routière

- missions de la police de la route – postes de contrôle
- principes d'action – les gestes réglementaires
- le rôle du gendarme dans un dispositif de circulation routière
- documents à contrôler
- le procès-verbal électronique
- répression de la vitesse – conduites addictives
- l'accident de la circulation

Les liens entre la sécurité publique et la sécurité privée.

- Les autres acteurs de la sécurité publique (police nationale, police municipale, douanes, sécurité civile, services de secours ...)

✓ **Modalités :**

Présentation des métiers répertoriés au sein des principaux domaines d'action de la gendarmerie nationale (sécurité publique, police judiciaire, police administrative, sécurité routière, ordre public...), selon une progression définie au préalable entre le groupement d'intervention et l'établissement. Les contenus sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité et des demandes des établissements.

✓ **Durée de la prestation :**

5 ½ journées placées de manière continue ou non selon les disponibilités des structures d'accueil en lien avec les progressions pédagogiques des enseignants.

✓ **Lieu de la prestation :**

La prestation est réalisée au sein même des établissements scolaires.

✓ **Objectifs pédagogiques :**

Permettre aux élèves des classes de terminale d'appréhender les principaux métiers exercés au sein de la gendarmerie nationale.

Déroulé	Programme de la journée	Moyens pédagogiques mis à disposition par le centre de gendarmerie	Interventions (en fonction des disponibilités opérationnelles)	Lien avec le référentiel du baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité
1 ^{ère} 1/2 journée	- Déontologie et l'état de militaire	Tous les moyens utiles lors de la prestation au sein de l'établissement	Référent BAC PRO laet/ou commandant de la compagnie	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés Fonction 4 a : la prévention Fonction 4 b : La protection des personnes
2 ^{ème} journée	- Police judiciaire - La scène de crime		TICP	Fonction 4 c : La protection des biens et de l'environnement
3 ^{ème} journée	- La police judiciaire - Les différentes phases d'enquête		FRAD CN'TECH	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés
4 ^{ème} journée	- Intervention professionnelle en gendarmerie		MIP	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés
5 ^{ème} journée	- Sécurité routière		Motocycliste	Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés Fonction 4 b : La protection des personnes

La présente annexe mentionne les grandes fonctions liées au référentiel. Les activités des PFMP sont laissées à la libre discussion de la structure d'accueil et de l'équipe pédagogique.

ANNEXE N°3 : DISPOSITIF 3 : ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves des classes de première des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles pour le premier volet

Élèves des classes de terminale des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles pour le second volet

Académie de Versailles :

- Louis Blériot à Trappes
- Jules Vernes à Sartrouville
- Nadar à Draveil
- Belmondo à Arpajon
- Langevin à Nanterre
- Saint Nicolas à Issy les Moulineaux
- Baudelaire à Fosses
- Du Vexin à Chars

Académies de Paris

- Labouré Paris 14^{ème}
- Gautier Paris 12^{ème}

Académie de Créteil

- Joliot Curie à Dammarie les lys
- Baudelaire à Meaux
- Arago à Villeneuve saint Georges
- Keller à Cachan
- Jeanne La Lorraine à le Raincy
- Eugène Delacroix à Drancy

✓ **Thème de la prestation :**

Informations sur les possibilités de poursuites de parcours en gendarmerie :

- Accéder au dispositif de formation des cadets
- Insertion professionnelle grâce à l'information sur les concours de recrutement
- Développement de compétences par l'intégration au sein de la réserve de gendarmerie.

Après le baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité pour les élèves souhaitant développer une carrière dans la gendarmerie nationale.

✓ **Modalités :**

Volet 1 : Une intervention dans les établissements par le responsable du centre d'information et de recrutement (CIR) de la Gendarmerie nationale. La date est arrêtée entre le responsable de la gendarmerie et l'établissement. La cellule compétente se déplace dans l'établissement afin de pouvoir réaliser cette séance d'information.

Volet 2 : Une intervention collective inter académique ou locale avec le responsable du centre d'information et de recrutement (CIR) de la gendarmerie nationale à destination

d'un groupe unique d'élèves intéressés par le concours de recrutement. Dans le cas d'une intervention inter académique, la gendarmerie adresse une invitation aux établissements des trois académies précisant les modalités d'organisation afin que les élèves puissent entrer sur le site de formation. L'établissement prend les dispositions nécessaires pour compléter les documents et les renvoyer dans les délais impartis.

Durée de la prestation :

Volet 1 : 2 heures

Volet 2 : Une 1/2 journée (à adapter en fonction du nombre de candidats)

✓ **Lieu de la prestation :**

Volet 1 : La gendarmerie se déplace dans l'ensemble des établissements inscrit dans ce dispositif.

Volet 2 : Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, les élèves ayant un projet professionnel tourné vers les métiers de la gendarmerie :

- soit se rendent sur un site appartenant à la gendarmerie de préférence au siège de la région de gendarmerie d'Île-de-France à Maisons-Alfort (94), accompagnés d'enseignant (s) référent (s).
- soit reçoivent la visite du CIR dans leur établissement,

✓ **Objectifs pédagogiques :**

Volet 1 :

- Éclairer les élèves sur les différentes possibilités qui s'ouvrent à eux dans le cadre du choix de leur dominante qui intervient en terminale.
- Sensibiliser les élèves à la notion de réservistes au sein de la gendarmerie nationale

Volet 2 :

- Informer les élèves qui souhaitent se présenter aux concours de la gendarmerie nationale, des modalités d'inscriptions (avant le passage du baccalauréat) et des possibilités de préparer le concours en intégrant durant l'été, après l'obtention du baccalauréat, le dispositif des réservistes.
- Informer les candidats sur le dispositif des réservistes.

ANNEXE N°4 : Tableau de répartition des lycées professionnels par groupement de gendarmerie

ACADEMIES	Départements	Lycées professionnels	Coordonnées l'établissement	Zone de compétence	Groupement de gendarmerie compétents	Coordonnées référent groupement
VERSAILLES	Yvelines	Louis Blériot		ZPN	GGD78 12 rue Benjamin Franklin 78000 VERSAILLES	Chef d'escadron LALOUAT Pascal 01.64.71.71.11
		Jules Vernes		ZPN		
	Essonne	Nadar		ZPN	GGD91 11 rue Jean Malézieux 91000 EVRY	Lieutenant-Colonel MASSON Jean 01.60.79.65.35
		Belmondo		ZPN		
Hauts de seine	Langevin			ZPN	Garde Républicaine Quartier des Célestins 18 boulevard Henri IV 75004 PARIS	Lieutenant-Colonel BARRUE Laurent, 01.85.56.22.52 Lieutenant RUFFIE Aurélien 01.58.64.19.24 Lieutenant GOACHET Raphael 01.46.95.66.66
Val d'oise	Saint Nicolas			ZPN	GBGM Quartier Moncey Boulevard du Maréchal Soult Versailles Satory 78000 VERSAILLES	Lieutenant-Colonel RAINIERI José 01.39.02.91.00
	Baudelaire Du Vexin			ZGN	GGD95 Caserne Lange 5 boulevard de l'Hautil 95000 PONTOISE	Chef d'escadron LAFOND Gilles 01.30.75.56.13
				ZGN		

CRETEIL	Seine et marne	Joliot Curie	168 rue Frédéric Joliot Curie 77190 Dammarie les lys 01.64.39.34.34	ZPN	GGM II/1 Quartier Mohier 4 avenue Busteau 94700 MAISONS-ALFORT	Chef d'escadron SAVARY Hervé 01.57.44.15.08	
		Baudelaire	Boulevard du chevalier Bayard 77100 Meaux 01.60.09.07.05	ZPN			
	Val de marne	Arago	36 avenue de l'Europe 94190 Villeneuve Saint Georges 01.45.10.87.00	ZPN	GGM II/1 Quartier Mohier 4 avenue Busteau 94700 MAISONS-ALFORT	Chef d'escadron SAVARY Hervé 01.57.44.15.08	
		Keller (foyer de cachan)	36 avenue du Président Wilson 94230 Cachan 01.45.46.70.00	ZPN	GGM II/1 Quartier Mohier 4 avenue Busteau 94700 MAISONS-ALFORT	Chef d'escadron SAVARY Hervé 01.57.44.15.08	
	Seine Denis	Jeanne lorraine	3 boulevard du nord 93340 Le Raincy 01.43.81.83.78	ZPN	GGM II/1 Quartier Mohier 4 avenue Busteau 94700 MAISONS-ALFORT	Chef d'escadron SAVARY Hervé 01.57.44.15.08	
		Delacroix	4 rue du docteur Albert Schweitzer 93700 Drancy 01.41.60.83.15	ZPN	GGM II/1 Quartier Mohier 4 avenue Busteau 94700 MAISONS-ALFORT	Chef d'escadron SAVARY Hervé 01.57.44.15.08	
	PARIS	Paris	Labouré	29 rue Gassendi 75014 PARIS 01.43.22.57.38	ZPN	Garde Républicaine Quartier des Célestins	Lieutenant-Colonel BARRUE Laurent, 01.85.56.22.52

		Gauthier	6 bis place des vosges 75012 Paris 01.48.87.72.32	ZPN	18 boulevard Henri IV 75004 PARIS	Lieutenant RUFFIE Aurélien 01.58.64.19.24 Lieutenant GOACHET Raphael 01.46.95.66.66
--	--	----------	---	-----	--------------------------------------	--